



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 41-2026 un débit temporaire

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS**

Je soussigné(e) M. GIRAULT

Prénoms Philippe

Profession ou qualité Président de l'ACCA

CATEGORIE 3

Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Salle des fêtes Archigny

Le 21/06/2026 de 11h00 Jusque 18h00

Le de Jusque

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Méchoui

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 02/06/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que : M. GIRAULT Philippe est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Salle des fêtes Archigny Le 21/06/2026 de 11h00 Jusque 18h00

Le de Jusque

Le de Jusque

Fait à Archigny

, le 03/06/2026

